

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 11

Artikel: Quelques pages de mon histoire : [suite]
Autor: Jonathan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Quelques pages de mon histoire.

II

Après avoir réfléchi, examiné, analysé, comparé pendant huit jours durant, je dis adieu à mes bœufs et allai de nouveau m'asseoir sur les bancs de l'école, non toutefois sans avoir informé M. et M^{lle} Benoix de ma résolution. Me voilà donc repiochant mon latin et dévorant tout les traités de tous les droits imaginables. Je fis tant et si bien qu'en un temps comparativement très court je fus déclaré apte à plaider, même les plus mauvaises causes. Un ami, passé maître dans l'art de plaider, me remit alors un manuscrit, sorte de vade-mecum à l'usage de tous les avocats. J'en détache au hasard quelques sentences pour l'édification de mes lecteurs :

Respice finem, respice funem.

Aucune vérité n'est bonne à dire. La modestie est la vertu des sots. Mieux vaut cent innocents pendus qu'un coupable en liberté.

Ne puisez jamais dans votre poche aussi longtemps qu'il y aura de l'argent dans celle de votre voisin, etc., etc., etc. A mon retour M. Benoix m'invita à dîner, me fit un compliment sur mes progrès et m'assura de sa bienveillance. Lucie était tout amabilité, tout attentions. Vous arriverez, disait le papa. Mais, croyez-en ma vieille expérience, lorsque l'on a, comme vous, du chemin à faire et un espace à parcourir, il ne faut pas se charger d'un lourd bagage ; si donc vous avez des principes en fait de morale, de religion ou de politique, je vous conseille de les laisser à la maison, quitte à les reprendre lorsque vous aurez atteint le but. L'important est d'entrer en Grand Conseil. Arrivez-y, honnêtement si possible ; mais... arrivez-y. Une fois dans la forteresse, je ne désespère pas du succès pourvu toutefois que le diable reste neutre.

Votre estime, ami lecteur, m'est trop précieuse pour que je néglige de dégager ici ma responsabilité en vous assurant que la théorie de mon futur beau-père me paraissait exécration, et si je ne protestai pas, c'est que Lucie était un enjeu assez... hum, surtout pour un ex-commis pharmacien.

Je me mis donc en quête d'une occasion où je pourrais me manifester. Mon attente ne fut pas longue. Le cercle de... avait eu le bonheur de perdre un de ses députés ; les aspirants à la place

vacante étaient nombreux et les électeurs, en gens avisés, et ne voulant choisir qu'en connaissance de cause, invitèrent les prétendants à une conférence publique en plein soleil. Au jour fixé j'arrivai sans bagage de principes, et décidé à ne prendre la parole qu'après avoir tâté le pouls de l'assemblée. Lucie, comptant sur un triomphe et voulant être la première à me féliciter, m'accompagnait et avait pris ses quartiers chez une tante à elle, Grand'Rue, n° 10.

Le premier orateur inscrit était un professeur émérite qui s'étant occupé, sa vie durant, des infirmités petits, nous parla des taches du soleil et nous assura que des études approfondies l'avaient amené à la découverte que ces taches, toujours croissantes, étaient dues à l'influence délétère d'un parti qu'il ne voulait pas nommer. Le discours fut reçu par des bravos enthousiastes qui m'inquiétèrent.

Le second orateur, un barbier en retraite, parla très sensément des sociétés coopératives ; il fut sifflé. Mon tour approchait, et, confiant dans ma bonne étoile, j'imaginai, vu la tendance scientifique de l'assemblée, j'imaginai, dis-je, de plaider la cause de certains membres de la famille vaudoise, qui pendant des siècles avaient payé l'impôt du sang le plus onéreux : je veux parler des perchettes du lac de Bret sur lesquelles un brochet conservateur faisait main basse. Le tout devait être précédé d'une tirade en latin cicéronien.

Je montai à la tribune, mon cœur battait une marche accélérée. O Demosthène, Cicéron, Mirabeau, Lucie, inspirez-moi ! Kommt. — Citoyens. *Humanum est peccare, sed...* A bas l'Allemand ! à bas le Bernois ! cria un démocrate à figure avinée et que je reconnus pour avoir prétendu à la main de Lucie. A bas l'Ohmgeld ! Cette interruption me fit perdre le reste de ma phrase et je m'arrêtai court pour dire que je parlais latin. Un rire général accueillit ces paroles. — Au lac le latin ! au lac l'allemand ! En moins de deux minutes le *tolle* devint si général, que j'oubliai et brochet et perchettes et ne pensai qu'à m'esquiver avec le moins de dommage possible. Le lac était à ma gauche, je courus donc à droite dans la direction d'une petite rivière dont l'eau, peu profonde, n'avait rien d'intimidant. Mes adversaires, accompagnés d'une centaine de gamins de tout âge, me suivaient en hurlant. Je me jetai à l'eau. Que

dis-je? à l'eau. Il n'y en avait pas six pouces, mais en revanche la vase était si profonde et si tenace que je fus obligé de patauger pendant huit grandes minutes avant d'arriver au bord opposé. Des espérances très réelles et des opinions politiques très problématiques restèrent dans la vase ainsi que mon chapeau.

Arrivé sur terre ferme, je me retournai vers la foule et, me souvenant du Camnoëns, je m'écriai à mon tour: Démocratie! Démocratie! tu es une fort belle chose, mais tes apôtres sont de fameux gredins.

Cette exclamation, impie dans sa seconde partie, a, en sa faveur, des circonstances atténuantes.

La foule avait débordé par deux ponts et allait me rejoindre, je m'enfuis dans la direction de la Grand'Rue. Je vis de loin Lucie à la fenêtre.

— Ouvrez, je vous en prie.

— Non pas, dit-elle, vous saliriez les tapis.

— Au nom du ciel, Lucie, m'écriai-je en joignant les mains.

— Je ne vous connais pas, courez, courez toujours. Et je repris ma course, mais dans quel état! nu-tête, les cheveux en désordre, les habits couverts de fange. Dieu! quand j'y pense, mes persécuteurs étaient moins nombreux, mais leur rage augmentait en raison directe de la distance parcourue et les pierres pleuvaient autour de moi. Enfin, à bout de forces et n'entendant plus les insultes de la foule je m'arrêtai, ou, pour mieux dire, je tombai sur le bord de la route et m'endormis. — Sommeil, don des anges, tu as été donné à l'homme pour qu'il puisse un instant oublier ses souffrances.

Des rêves dorés voltigèrent bientôt autour de moi, mon discours électrisait le peuple. Douze hommes vigoureux me portaient en triomphe, Lucie me couronnait au milieu d'une foule enthousiaste, puis je montais, montais toujours, jusqu'à ce que j'eusse assis sur le haut du clocher de la ville. La pointe était pointue. Et je m'éveillai. Une baïonnette me fouillait les chairs.

La loi, dans sa personnification la plus inintelligente et la plus correcte, la morale en pompon et en épauettes, le tout sous la forme d'un gendarme, me rappelait à la réalité.

(A suivre.)

On sait qu'un décret rendu récemment par le Grand Conseil a libéré la femme de l'obligation d'avoir un conseil judiciaire, à la suite de pétitions au pied desquelles on remarquait bon nombre de signatures apposées par des mains féminines.

L'autre jour cependant, une veuve, qui n'était pas au courant des délibérations de notre Corps législatif, attendait dans les pas-perdus de l'Hôtel de Ville le moment d'être admise à l'audience de la Justice de Paix, dans le but de se faire nommer un conseil judiciaire à la place du sien, qui venait de quitter le pays.

Souffrant cruellement d'attendre là quelques in-

stants sans causer, elle avisa un de nos députés qu'une affaire appelait aussi devant la même autorité, et lui raconta l'objet de sa démarche.

— Mais ma bonne, lui dit-il, il est inutile que vous attendiez plus longtemps, car la Justice de Paix est dans l'impossibilité de satisfaire à votre demande; vous n'ignorez pas que l'institution des conseils judiciaires a été abolie dernièrement par le Grand Conseil.

— Que me dites-vous là?... il m'en faut un, le mien est parti.... il a bien fait, car c'était un *taquet* qui n'a jamais rien su faire. Il me faut un autre homme que ça.

— Je vous le répète, c'est inutile; la Justice de Paix ne vous en nommera point.... Et, du reste, notez que c'est en grande partie sur votre demande que les conseils judiciaires ont été supprimés.

— Comment, sur ma demande?...

— Je veux dire sur la demande des femmes. J'étais au Grand Conseil à la lecture de la pétition, et parmi les signataires on en comptait un grand nombre de votre sexe.

À l'ouïe de ces paroles, notre veuve mit vigoureusement les deux points sur ses hanches, se redressa devant le député et lui dit: « Alors vous êtes assez bêtes pour écouter des femmes.... Eh bien! merci!... » Puis, tournant sur ses talons, elle gagna l'escalier.

Les Egyptiens

sur les bords du Léman.

VI

De bonne heure Victorine quitta la couche où, malgré ses inquiétudes, le repos l'avait cependant visitée. Parcourant son appartement, elle avait d'abord reconnu qu'il n'avait d'issue que par celui des femmes aux soins desquelles elle était livrée. Cet appartement contenait, du reste, tout ce qui pouvait lui être utile ou agréable. Elle y remarqua même partout une sorte de recherche qui lui fut pénible, puisque cette recherche semblait dévoiler une préméditation, qui lui annonçait une plus ou moins longue captivité.

Cependant la vertueuse Victorine n'eût jamais pu prévoir les véritables intentions de cet homme, profondément immoral, qui la retenait prisonnière. Elle se plaisait, au contraire, à penser que le prélat ne l'avait attirée chez lui que pour mieux préparer son union avec Edouard.

On apporta à Victorine le repas du matin et bientôt après on lui annonça la visite de l'évêque. En effet, le prélat ne tarda pas à se présenter, et Victorine, extrêmement émue, crut cependant devoir prendre la parole la première et se plaignit amèrement des violences dont elle avait été victime.

L'évêque s'efforça de la persuader qu'il avait été obligé de la faire amener chez lui dans le but de préparer son union avec Edouard, ne pouvant traiter cette affaire qu'en secret. En lui parlant, il la regardait d'un air extrêmement affectueux; il lui prenait la main, la serrait dans les siennes et voulait y imprimer un baiser. Victorine la retira et lui dit avec dignité:

« Pourquoi les chevaliers de la Cuillère, ces hommes atroces, ont-ils été choisis pour mes conducteurs? Pourquoi me force-t-on à passer par cet affreux souterrain souillé des traces du crime où mes pieds ont heurté le cadavre d'une femme? »

— Je me persuade, ma chère fille, que c'est une vision que vous avez eue, suite de votre frayeur et de votre imagi-